

Zones 30 : quand les politiques ne veulent rien entendre !!!

Il y a plus d'un an, environ 200 citoyens ont signé des pétitions demandant à la Municipalité l'instauration de zones 30 km/h dans certains quartiers résidentiels.

Comme la Municipalité n'a pas donné une suite positive à cette demande citoyenne, divers Conseillers communaux ont alors déposé devant le Conseil communal une motion allant dans le même sens, afin de soutenir les pétitionnaires. Malheureusement, et à l'instar de la Municipalité, la majorité du Conseil communal n'a pas souhaité engager la Municipalité à mettre sur pied un projet de réglementation allant dans ce sens. En clair, cela veut dire que rien ne bougera avant les prochaines élections !

Les «zones à vitesse lente» (zones 30, zones de rencontre) se prêtent à faire de la chaussée un lieu où les usagers se côtoient en harmonie, où l'atmosphère est plus conviviale. Elles favorisent la cohabitation de tous les usagers, qui se déplacent à pied, à vélo, à cheval, à scooter ou en voiture.

Bases légales : Grâce aux expériences positives faites sur les zones provisoires de flânerie, il est devenu plus simple, depuis le début 2002, d'instaurer des zones 30 et des zones de rencontre. Les zones de rencontre peuvent se situer aussi bien dans les quartiers d'habitations que dans les quartiers commerçants.

Sécurité : Les zones à vitesse lente ont fait leurs preuves: non seulement elles permettent d'éviter des accidents, mais en diminuent le nombre ainsi que les conséquences. Les résultats des recherches démontrent qu'elles apportent :

- *une meilleure appréhension visuelle*
- *plus d'égards envers les enfants*
- *une distance de freinage plus courte*
- *moins d'accidents graves*

Convivialité : Souvent la route coupe le quartier d'habitations. À 30 km/h la circulation est certes plus lente mais aussi plus fluide. La mixité des différents usagers de la rue redevenue possible favorise la communication. À vitesse moins élevée, le contact visuel est possible et nous nous reconnaissons, nous pouvons nous saluer ou nous arrêter pour échanger deux mots.

Lieu de vie écologique : Dans ces zones le mode de conduite est plus paisible et plus régulier. Les accélérations et les décélérations sont moins fréquentes et moins brusques. En même temps que la vitesse, le bruit diminue lui aussi et la qualité de l'air s'améliore.

L'instauration de zones 30 dans les quartiers d'habitations est le moyen le plus sûr d'améliorer la qualité de vie et la sécurité de l'ensemble des citoyens ; en particulier les enfants en bas âge, les écoliers, les cyclistes, les joggeurs, les personnes à mobilité réduite, voire les chiens et les chats et, plus globalement, tous les Boélands.

Voilà pourquoi, nous, usagers de ces chemins et routes, demandons instamment au Conseil communal de La Tour-de-Peilz de voter une motion en vue d'inviter la Municipalité à présenter dans de brefs délais des propositions concrètes de mise en œuvre de zones 30 ou zones de rencontre dans les quartiers ad hoc de notre ville.

**Merci de vous inscrire et signer au dos de cette feuille.
Tous les adultes et les enfants en âge de lire et écrire peuvent signer !**